



FRANCK MONTAUGÉ

SÉNATEUR DU GERS MAIRE D'AUCH

Mercredi 8 juin 2016

Communiqué de presse

Une proposition de loi pour des outils de gestion des risques en agriculture

Le sénateur Franck Montaugé qui est intervenu hier soir à la tribune du Sénat dans le cadre du débat sur l'avenir des filières agricoles, a déposé avec les sénateurs Henri Cabanel (Hérault) et Didier Guillaume (Drôme), une proposition de loi visant à mettre en place des outils de gestion des risques en agriculture.

Cette proposition de loi sera discutée le 30 juin prochain au Sénat. Elle s'inscrit dans la continuité de la proposition de résolution visant à encourager le développement d'outils de gestion de l'aléa économique en agriculture déposée par le groupe socialiste du Sénat le 23 février 2016 et adoptée à l'unanimité le 6 avril 2016.

Elle vise à aborder la question cruciale de la régulation des revenus des agriculteurs et de la mise en oeuvre de mécanismes de gestion des risques. Hier, dans son intervention à la tribune du Sénat (1), Franck Montaugé, soulignant la faiblesse voire la disparition des mécanismes de régulation des marchés, a plaidé pour une prise en compte de cette question par la PAC qui soit efficace pour le revenu des agriculteurs.

(1)- Retrouvez l'intégralité de l'intervention de Franck Montaugé sur le site www.franckmontauge.fr

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.
Email: franck.montauge@gmail.com

Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site www.franckmontauge.fr